

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique  
04-13-31-28-04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA****OBJET : Convention de partenariat avec le centre hospitalier Valvert.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé publique, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La direction de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la santé publique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met notamment en œuvre des consultations de pédiatrie préventive et sociale. Le dépistage précoce des troubles du spectre autistique est une des priorités en PMI. L'ensemble des équipes a été formé par le centre de ressources autisme (CRA) du centre hospitalier Valvert.

Afin d'aller plus loin, il est proposé un partenariat avec le centre hospitalier Valvert. L'objectif est de proposer aux familles repérées en consultation médicale en PMI, une nouvelle consultation menée conjointement avec « les équipes autisme » du centre hospitalier Valvert. Cette consultation spécifique permettra d'évaluer les difficultés du côté du bébé, celles concernant les interactions précoces et celles concernant les ressources mobilisables de l'environnement. Un retour de cette évaluation au médecin de PMI permettra de mettre en place un projet de soin ou d'accompagnement spécifique.

Ce partenariat répond à la nécessité de repérer au plus tôt les bébés en difficulté de développement, et de les accueillir très précocement avec leur famille afin de leur proposer des soins de proximité. Ces consultations permettront un travail en lien avec les puéricultrices du secteur, pour des situations à risques déjà repérées en maternité, et pour lesquelles le travail de soin est essentiel au titre de la prévention. La proximité du domicile peut permettre de mobiliser plus facilement les pères.

Les consultations auront lieu au sein des services des PMI du Nautile (13013) et de la Viste (13015). Ce partenariat sera reconduit chaque année sous réserve du maintien des crédits de l'agence régionale de santé dans le cadre du fonds d'intervention régional.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

